



Date de mise en ligne : 5 mai 2025

DÉCISION DU MAIRE

« Signature d'une convention entre la commune de Villeneuve Saint Georges et l'Association Pôle Espoir Académie »

2025 - D - 053

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté de la municipalité de promouvoir l'accès au sport pour les enfants des accueils de loisirs de la ville ;

Vu la convention de partenariat entre la ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Association Pôle Espoir Académie en date du 1^{er} avril 2025 ;

Considérant que cette convention vise à organiser et encadrer des activités sportives (boxe, foot salle, basketball et athlétisme) au gymnase Roland Garros du 22 au 25 avril 2025 de 13h30 à 16h30 pour les enfants élémentaires des accueils de loisirs de Condorcet, d'Anatole France et Saint Exupéry – Nombre d'enfants : 36 enfants par séances ;

Considérant que la mairie s'engage à apporter son soutien logistique si nécessaire ;

Considérant que l'Association Pôle Espoir Académie s'engage à assurer l'encadrement, l'animation des activités sportives, de veiller au respect des règles de sécurité et à son bon déroulement ;

Considérant que l'Association s'engage à fournir le matériel nécessaire aux activités sportives ;

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer la convention avec l'Association Pôle Espoir Académie domiciliée au 4 rue Albert Camus – 94190 Villeneuve-Saint-Georges, représenté par Monsieur M'Boup Moulaye en sa qualité de Président pour un montant de 6 000 euros.

Article 2 : **Dit** que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250502-2025-D-053-AR
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de réception préfecture : 02/05/2025

Article 3 : Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, 43 avenue du Général de Gaulle 77000 MELUN dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 02/05/2025

Madame Le Maire,
Conseillère Départementale



Kristell Niasme

